WCC-2012-Rec-160-FR Préservation des écosystèmes oasiens

CONNAISSANT l'importance capitale et avérée du rôle joué par les écosystèmes oasiens pour :

- a. l'établissement des populations humaines et leur stabilité socio-économique à travers les activités que génère continuellement l'oasis pour les populations, leurs troupeaux et l'agriculture locale; et
- b. la protection de l'environnement grâce au recyclage et à la réutilisation *in situ* des déchets et sous-produits de l'agriculture et de l'élevage ;

PRÉCISANT néanmoins que ces écosystèmes subissent les effets dommageables des nouvelles technologies si bien que les évaluations, tant à l'échelle mondiale qu'à des échelles inférieures, ont abouti à la conclusion que les écosystèmes des oasis sont actuellement fortement menacés et font face à une dégradation accrue :

RAPPELANT que les écosystèmes oasiens constituent des systèmes viables et habitables à travers leurs différentes composantes : climat, eau, sol, végétation, microorganismes, animaux et hommes, et surtout à travers les interactions qui les lient ;

NOTANT que les écosystèmes oasiens sont uniques au plan de la diversité biologique et écosystémique, se présentent comme de véritables laboratoires de biodiversité à ciel ouvert et sont l'objet d'une grande attention de la part des institutions nationales, internationales et de la communauté scientifique ;

CONSCIENT des contraintes et des menaces que rencontrent les écosystèmes oasiens du point de vue de leurs ressources naturelles, entre autres :

- la méconnaissance du potentiel des ressources phytogénétiques nécessitant des travaux d'inventaire, de caractérisation et de valorisation;
- b. la diminution des ressources hydriques :
- c. les problèmes d'ensablement dus à la désertification du fait des interventions humaines ;
- d. la salinisation des sols suite à l'utilisation prolongée de l'eau d'irrigation salée ou à la non maîtrise de l'irrigation (doses et fréquences) et du drainage ;
- e. l'érosion génétique causée par la généralisation de certains cultivars dans un but commercial exclusif :
- f. les problèmes phytosanitaires (maladies, ravageurs) ;
- g. la faible maîtrise des techniques culturales introduites ;
- h. l'insuffisance de l'infrastructure de valorisation des produits locaux ;
- i. la perte alarmante des savoir-faire locaux sociotechniques et culturels ;
- j. l'urbanisation galopante et anarchique ; et
- k. les contraintes qui continuent à peser lourdement sur les ressources mises en jeu dans le maintien des écosystèmes oasiens et la survie des populations locales ;

TENANT COMPTE des principales conséquences écologiques, économiques, et sociologiques des activités humaines sur les écosystèmes oasiens, qui font que la préservation de ces écosystèmes est aujourd'hui une priorité absolue, voire une urgence sur laquelle tous les acteurs, à l'échelle nationale et internationale, doivent s'entendre ; et

RAPPELANT les actions initiées par :

- a. l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- b. le Réseau associatif de développement durable des oasis (RADDO) ; et
- c. la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère français des affaires étrangères et européennes;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

- 1. INVITE les gouvernements nationaux à reconnaître que les systèmes oasiens et les populations qui y vivent subissent des transformations technologiques, socioéconomiques et culturelles profondes alors que ces agro-systèmes sont des cas concrets d'adaptation aux changements climatiques, qui font vivre une population importante, et intègrent une vie profondément diversifiée à l'échelle humaine depuis l'époque mésolithique.
- 2. EXHORTE les institutions internationales à soutenir des projets destinés à renforcer la résilience de ces écosystèmes et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques à travers :
 - a. l'approfondissement des analyses et des échanges de réflexion sur la situation des principaux défis et enjeux qui caractérisent les écosystèmes oasiens dans les différents pays, en termes de gestion durable, de systèmes de gouvernance, de vulnérabilité, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques à travers des rencontres, formations et séminaires;
 - b. la sensibilisation des décideurs à l'importance de l'écosystème oasien pour le milieu naturel et les conditions économiques et sociales des populations oasiennes ; et
 - c. le renforcement des compétences nationales en matière de sauvegarde, conservation et valorisation des produits oasiens à travers les échanges d'expériences entre les différents pays.
- 3. DEMANDE aux États abritant ces écosystèmes :
 - a. d'engager un travail de sensibilisation au sujet des espaces oasiens en tant qu'écosystèmes fragiles faisant partie du patrimoine culturel et écologique de l'humanité;
 - b. d'affirmer la nécessité de sauvegarder les oasis face aux défis du développement et de l'environnement :
 - de favoriser le processus d'adaptation des écosystèmes oasiens aux changements climatiques par le renforcement des dispositifs de financement et d'amélioration des connaissances sur les impacts du changement climatique, la vulnérabilité et l'adaptation;

- d. de soutenir les agricultures paysannes au sein des oasis ;
- e. d'associer les organisations paysannes et les organisations non gouvernementales, prenant en compte les savoir-faire locaux, les techniques traditionnelles, les modes de gestion ;
- f. de mettre en place un cadre politique, institutionnel et social adapté pour lever les contraintes qui limitent la reproductibilité de ces agricultures ;
- g. d'intégrer le patrimoine naturel oasien dans leur stratégie de développement durable ;
 et
- h. de développer et de renforcer la recherche scientifique sur les écosystèmes oasiens.
- 4. ENCOURAGE les États et les organismes gouvernementaux à :
 - a. élaborer des plans locaux de développement (PLD) des oasis, tenant compte de leurs particularités géographiques, topographiques et biologiques ;
 - b. promouvoir des initiatives de conservation de ce patrimoine naturel et culturel en classant au moins une oasis par pays en tant qu'aire protégée ;
 - c. créer un conservatoire national du patrimoine génétique par pays ;
 - d. sensibiliser à une meilleure gestion des ressources en eau dans les oasis ; et
 - e. mettre en place un cadre politique, institutionnel et social adapté pour lever les contraintes qui limitent la reproductibilité de ces agricultures.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.